

Chères amies, chers amis,

Ce pourrait être un édito de printemps, plein d'espoir et de renouveau mais la réalité vient donner un coup de froid.

Pendant que la majorité des Français sont mobilisés à se battre pour leurs droits sociaux qu'ils ont durement conquis et qu'ils veulent préserver, un autre projet de loi indigne continue son chemin insidieux et sous une toute autre forme destinée à le faire passer en catimini et vidé du seul élément qui aurait pu donner quelques éléments d'espoir.

En effet devant le tumulte parlementaire dans le contexte du refus de la réforme des retraites, l'exécutif préfère retirer le projet sous sa forme actuelle pour en enlever ce qui pourrait irriter ceux qui, à droite, le rejettent, à savoir l'article concernant le titre pour les métiers en tension. Pour le reste, il sera subrepticement découpé, éclaté en petits morceaux glissés dans divers décrets et autres circulaires.

Nous espérons que les amendements iniques tant en ce qui concerne l'asile que les droits humains et sociaux pour les étrangers en France votés récemment par la commission des lois du Sénat ne réapparaîtront pas eux aussi sous une autre forme. (durcissement drastique des conditions du regroupement familial, AME réservée aux urgences, restrictions du droit au séjour pour les étrangers malades avec demande de faire payer les soins par les pays d'origine etc. etc.)

Ne nous réjouissons pas : ces amendements, votés par le Sénat, même s'ils sont différés, nous inquiètent au plus haut point car ils viennent confirmer des atteintes sans précédent au droit des étrangers, dans une indifférence médiatique quasi générale.

Il va nous falloir trouver en Inter associatif les moyens les plus efficaces pour faire entendre notre voix, pour faire avancer et non pas reculer les droits des migrants dans notre pays.

Par toutes les actions que nous entreprenons à l'Apardap, nous menons déjà ce combat au quotidien, mais il va nous falloir aller plus loin et mobiliser toutes nos forces pour la sensibilisation de l'opinion.

Il faudra être attentif à la résurgence de ces articles de la loi sous une autre forme et nous allons avoir besoin de vous, marraines, parrains, bénévoles, de votre soutien actif pour continuer à mener le combat qui fait de l'APARDAP. ce qu'elle est aujourd'hui. Nous comptons sur vous.

Bien à vous

Patricia, L'Ecolier, et Pierre Michaud coprésidents

## **Informations**

### **APARDAP, les dates à retenir**

**Vendredi 31 mars, l'AG de l'Apardap** se tiendra à 17H00 à la salle de conférence de la Maison des Associations.

A la fin de l'AG, nous partagerons un pot convivial, merci de penser d'apporter quelques grignotages. L'Apardap s'occupe des boissons.

Nous rappelons que l'**adhésion 2023**, qui est à faire chaque année civile, est nécessaire

pour pouvoir voter à l'AG.

**Mercredi 5 avril** : CA pour le renouvellement du Bureau.

**Samedi 10 juin** : L'Apardap participe à la fête des tuiles avec d'autres associations de Migrants en Isère.

**Samedi 17 juin, l'Apardap fait la fête** : ( ! *changement de date*) Accueillis, bénévoles, marraines, parrains, retenez cette nouvelle date afin de nous retrouver ensemble pour un moment convivial autour d'un repas partagé. Nous vous tiendrons plus amplement informés ultérieurement.

### **Les Petites Pierres & l'Apardap soutiennent ce projet**

L'Association APARDAP soutient depuis plusieurs années cette famille de 4 enfants, de nationalité congolaise afin qu'elle puisse **rester dans son logement jusqu'à la régularisation de leur situation** (dossiers en cours).

Le père de famille depuis 2017 est formateur **bénévole** d'un atelier informatique à destination des migrantes et migrants au sein de notre association. Il a également trouvé un employeur qui l'attend avec impatience.

Cette famille n'a ni revenu ni aide, tant que leur dossier est en cours d'instruction. A ce jour les loyers, l'eau, l'électricité sont à la charge de l'association et cela représente une lourde charge.

**L'argent collecté va permettre à cette famille de continuer à vivre sereinement, dignement durant l'année, aux enfants de poursuivre leur scolarité** dans le même environnement social, la même école, et donner à tous un minimum de sécurité par un logement stable.

**« Les collectifs de la Marche des Solidarités » appellent à Manifester samedi pour défendre le droit des migrants**

**« Macron a décidé de ne pas présenter le projet de loi Darmanin au Sénat. Il veut seulement gagner du temps. Il espère que nous quittions la rue et la grève.** Il n'est plus question de quitter la rue, la grève, les occupations. Samedi, 25 mars, nous serons dans la rue, sur tout le territoire pour imposer l'abandon total du projet de loi Darmanin, l'abandon de l'ignoble opération d'expulsions de masse prévue à Mayotte et pour exiger la régularisation de tous et toutes les sans-papiers, l'abrogation de la double-peine pour les étrangers et étrangères, l'égalité des droits pour tous et toutes » (*extrait du manifeste*).

**Grenoble – Samedi 25 mars, rendez-vous Place Félix Poulat à 14h00**

### **Formation-Emploi**

Deux formations de l'AFPA sont ouvertes aux accueillis chanceux, qui ont droit au travail et sont inscrits à pôle emploi :

- Opérateur en micro-nanotechnologies du 11 04 au 6 10 2023
- Technicien d'équipement d'exploitation d'électricité du 24 04 au 23 02 2024
- Pour tout renseignement : 06.23.86.16.52 Anaïs Jeantet

### **Le gouvernement détricote le projet de loi sur l'immigration**

Dans un article du Monde paru hier matin, la journaliste Julia Pasqual parlant du projet de loi sur l'immigration écrit : « *Le texte, qui n'est pas assuré de trouver une majorité parlementaire, serait reporté voire détricoté* ». C'est en effet bien de détricotage dont il s'agit, car le très critiqué (la gauche s'y est opposé et la droite est divisée) projet de loi

sur l'immigration, sera «*découpé*» en «*plusieurs textes plus courts*» qui seront examinés «*dans les prochaines semaines*», a annoncé le chef de l'Etat lors de son interview dans les JT de 13h00.

[Article du Monde](#)

### **Les amendements du sénat**

Le Sénat a voté la semaine dernière en commission le projet de loi sur l'immigration, faisant notamment adopter, une fois de plus, la suppression de l'aide médicale d'Etat (AME). Le Sénat devait l'examiner en séance publique à partir de mardi prochain. Que d'humanité dans ces textes !

Vous trouverez les 3 amendements :

1. [L'amendement visant à remplacer l'aide médicale d'Etat](#) (AME), accessible aux étrangers en situation irrégulière présents sur le territoire depuis plus de trois mois et sous condition de ressource, par une aide médicale d'urgence (AMU)
2. [L'amendement](#) ayant pour objet de définir, au niveau législatif, ce que sont les « conséquences d'une exceptionnelle gravité » d'un défaut de prise en charge médicale de l'étranger.
3. [L'amendement](#) tendant à renforcer les conditions d'admission au séjour au bénéfice du titre de séjour dit « étranger malade ».

### **Emmanuel Macron avait promis un “Grand débat national” sur la migration, prenons-le au mot !**

A partir du 28 mars, un nouveau projet de loi « Asile & immigration » sera discutée au Sénat. Le dernier d'une longue série depuis 30 ans : plus de 20 textes se sont succédés, pour durcir à chaque fois un peu plus les conditions d'accueil et réduire les droits des personnes exilées.

Compte tenu des enjeux de société pour la France et l'Europe que représente la migration, nous considérons également qu'une large concertation est un préalable indispensable à toute nouvelle action législative. Seule une **convention citoyenne, tenue sur un modèle similaire à la convention citoyenne pour le climat** de 2019-2020 sera de nature à dépasser les préjugés, rassembler et rendre les débats objectifs.

Même si les modalités seront changées et que le projet de loi sera finalement découpé en plusieurs textes dilués dans d'autres projets de loi étalés dans le temps, les conséquences néfastes sur la vie des exilés resteront les mêmes. **[Soutenons l'appel](#) à une convention citoyenne sur l'immigration.**

Pour vous tenir informé de la vie de l'association, sur l'évolution des décisions prises par l'Etat, les administrations concernant les aspects juridiques et administratifs, comme ceux de la vie quotidienne, vous pouvez consulter [notre site](#) ou notre [page Facebook](#) que nous tenons à jour régulièrement.

[Modifie](#)